



Secrétariat assuré par le
Programme des Nations Unies
pour l'Environnement (PNUE)

POJ: 6
Doc: AEW/TC 5.5
12 mars 2004
Original : anglais

CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE

du 30 mars au 2 avril 2004, North Berwick, Écosse

Compte rendu provisoire de la quatrième réunion du Comité technique de l'AEWA

12 – 13 mai 2003, Tachkent, Ouzbékistan

1. Ouverture de la réunion

1. M. Bert Lenten, Secrétaire exécutif de l'AEWA, ouvre la réunion. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie le gouvernement ouzbek d'accueillir cette réunion et pour son excellent soutien. Au nom de tous les participants, il remercie leur hôte pour la très intéressante excursion de la veille qui a permis d'admirer une grande diversité d'oiseaux et de paysages.

2. M. Lenten donne ensuite la parole à M. Kalilulla Sherimbetov, Président du Comité national pour la Protection de la Nature de la République d'Ouzbékistan, qui ouvre officiellement la quatrième réunion du Comité technique en prononçant un discours dans lequel il informe les participants des actions engagées ces dernières années par le gouvernement ouzbek dans le domaine de la protection de l'environnement. Il laisse entrevoir que son gouvernement pourrait signer l'Accord AEWA avant la fin de l'année 2003. Son discours introductif figure à l'annexe 1 du présent compte rendu.

3. M. Lenten cite le nom des membres du Comité technique qui se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion : M. Yousoof Mungroo (Président du Comité technique), M. Sherif Baha-El Din (Afrique du Nord), M. Ikonga Jérôme Mokoko (Afrique centrale), M. Mariano Gimenez-Dixon (UICN) et M. Elijah Danso (expert en économie rurale). Le Dépositaire (Pays-Bas) a également prévenu qu'il n'assisterait pas à cette réunion ni dorénavant aux autres réunions du Comité technique, mais qu'il serait en revanche représenté aux réunions du Comité permanent.

2. Allocutions de bienvenue

4. Nul ne fait usage de la possibilité de prononcer une allocution de bienvenue.

3. Adoption du Règlement intérieur

5. M. Lenten souligne que conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, « les membres du Comité élisent un Président et un Vice-président parmi les représentants régionaux des Parties, pour une durée correspondant à celle de la Réunion des Parties. En principe, cette

élection a lieu immédiatement avant la Réunion des Parties et les nouveaux membres élus assument leurs fonctions à la clôture de la Réunion des Parties correspondante ».

M. Yousoof Mungroo avait été élu Président à la précédente réunion du Comité technique à Arusha, en Tanzanie. M. Lenten propose en début de réunion d'élire le Vice-président. M. Olivier Biber propose de réélire M. Dan Munteanu. M. Charles Mlingwa est d'accord. La Réunion décide de maintenir M. Munteanu à la Vice-présidence.

6. En l'absence du Président, c'est M. Munteanu qui préside. Il commence par remercier le gouvernement ouzbek d'avoir organisé la réunion. Il dit espérer, vu l'importance de l'AEWA en Asie centrale, que le Comité technique pourra se réunir plus souvent dans cette région.

7. M. Biber propose de modifier l'article premier du Règlement intérieur en ajoutant les mots suivants (en caractères gras) : « *Le Comité technique a été établi en application de l'article VII de l'Accord et fournit, **en consultation avec le Comité permanent**, des avis et des informations scientifiques et techniques à la Réunion des Parties ou aux Parties, par l'intermédiaire du Secrétariat. Ses fonctions sont définies à l'article VII, paragraphe 3. »*

8. M. Lenten propose d'attendre le nouveau Règlement intérieur du Comité permanent (StC). La discussion est donc remise à la prochaine réunion du Comité technique.

9. M. Ward Hagemeijer propose de resserrer les liens avec la Convention de Ramsar et d'accueillir un représentant de la Convention de Ramsar, de préférence du GEST, comme observateur au sein du Comité technique. M. Christoph Zöckler approuve.

10. M. David Stroud suggère d'adopter une approche pragmatique étant donné que M. Zöckler et lui-même représentent le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de Ramsar. Un délégué officiel de Ramsar pourra être invité si besoin est aux réunions du Comité technique.

11. M. Lenten répond qu'un délégué de la Convention de Ramsar ne peut devenir membre permanent du Comité technique car cela n'est pas conforme aux dispositions de l'article VII de l'Accord. Pour modifier cet article, il faudrait que toutes les Parties ratifient l'amendement. En revanche, conformément à l'article susmentionné, le Président peut admettre au maximum quatre observateurs d'organisations internationales spécialisées, gouvernementales et non gouvernementales. Le Bureau Ramsar, notamment, a été invité à la Réunion mais il n'a malheureusement pas répondu à cette invitation.

12. Le Règlement intérieur (doc. AEWA/ TC 4.3) est adopté à l'issue de cette discussion.

4. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

13. Le Président présente le programme de travail provisoire (doc. AEWA/ TC 4.4) et dit attendre les commentaires.

14. À la demande de M. Hagemeijer, les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Point 17 : Rôle du Comité technique
- Point 18 : Rôle de l'AEWA dans la conservation/réhabilitation des zones humides mésopotamiennes en Iraq

- Point 19 : Conférence sur les voies internationales de migration (« Global Flyways Conference ») en 2004
- Au point 20 sous « Divers » :
 - Rapport sur la construction de capacités en Asie centrale
 - Rapport de la réunion sur le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*)
 - Appel à suggestions concernant les points de l'ordre du jour à débattre lors de la prochaine réunion du Groupe de spécialistes de Wetlands International à Wageningen fin mai 2003. Il pourrait s'agir en partie de points que le Comité technique aimerait voir soutenus.
 - Assemblée générale du CIC et proposition de résolution sur les munitions non toxiques
 - Questions diverses

15. M. Lenten propose de mettre en place deux groupes de travail, l'un pour traiter des aspects scientifiques et techniques, l'autre des questions plus générales. Il suggère à ces deux groupes de travail de se réunir l'après-midi même de 14 heures à 17 heures 30 afin que tout le monde puisse participer au dîner offert par le Gouvernement de la République d'Ouzbékistan prévu le soir à partir de 19 heures.

16. Mme Rachel Adams demande s'il est vraiment nécessaire de former des groupes de travail.

17. M. Biber trouve l'idée des groupes de travail bonne mais insiste sur le fait qu'ils devront effectivement se terminer à 17 heures 30.

18. Mme Elena Kreuzberg propose de présenter un exposé sur la construction de capacités dans la région en rapport avec la CMS et l'AEWA. Sa proposition est acceptée par la Réunion et placée au point 21a de l'ordre du jour.

19. La Réunion adopte l'ordre du jour et le programme de travail (doc. AEWA/ TC 4.2 et doc. AEWA/ TC 4.4) en tenant compte des amendements proposés.

5. Admission des observateurs

20. M. Lenten souhaite la bienvenue à MM. Guy-Noël Olivier (OMPO), David Stroud (Royaume-Uni), Eric Wiedmer (Suisse) et Petri Nummi (Finlande).

21. Il déclare que le Secrétariat avait invité d'autres observateurs qui n'ont pas pu venir et que MM. Arnulf Müller-Helmbrecht (CMS) et John O'Sullivan (BirdLife) ont prévenu qu'ils n'assisteraient pas à la réunion du Comité technique.

6. Adoption du compte rendu de la troisième réunion du Comité technique

22. Le Président demande aux délégués d'adopter le compte rendu de la troisième réunion du Comité technique de l'AEWA (doc. AEWA/ TC 4.5).

23. M. Mlingwa aimerait que deux corrections soient apportées au compte rendu, à savoir que « *Wildlife Research Centre* » soit remplacé par « *Wildlife Research Institute* » (paragraphe 1)

et que son nom soit supprimé à la dernière ligne du paragraphe 2, là où il est question des observateurs ayant assisté à la réunion du Comité technique.

24. M. Hagemeyer demande que « *BirdLife International* » figure sans plus de précision parmi les observateurs énumérés au paragraphe 2.

25. Concernant le paragraphe 27, M. Hagemeyer rappelle la décision prise antérieurement par le Comité technique d'intégrer au compte rendu une liste des actions à entreprendre. M. Lenten promet d'y veiller dorénavant (voir annexe 5).

26. Mme Adams demande de remplacer le terme « *revised* » (révisé) par « *reviewed* » (réexaminé) au paragraphe 126.

27. M. Hagemeyer suggère de modifier les paragraphes 176 et 177 du compte rendu provisoire de la troisième réunion du Comité technique en ajoutant que chacun des comités [le Comité technique et le Comité permanent] remettra directement son rapport à la Réunion des Parties sous la coordination du Secrétariat de l'AEWA (*both Committees [the TC and the StC] should report to the MOP under the coordination of the AEWA Secretariat*).

28. M. Hagemeyer déclare avoir encore plusieurs commentaires à faire sur le compte rendu, dont certains comportent d'importantes modifications sur le fond, alors que d'autres ont à voir principalement avec la rédaction. Il dit estimer que cela prendrait trop de temps d'aborder tous ces changements pendant la réunion plénière et qu'il est préférable à ses yeux de reformuler par écrit certains points plus importants pour pouvoir en discuter. Il propose donc d'inscrire ses commentaires dans une nouvelle version du compte rendu de la troisième réunion du Comité technique, de regrouper les propositions d'amendement éventuelles d'autres membres du Comité technique et de les intégrer. Il les soumettra le lendemain sous forme rédigée au Comité technique.

29. Le lendemain, M. Hagemeyer présente le document révisé. La Réunion adopte les changements proposés. M. Lenten promet d'envoyer la version remaniée du compte rendu de la troisième réunion du Comité technique de l'AEWA en indiquant les modifications pour que les délégués puissent les commenter. Le Secrétariat se chargera ensuite de préparer la version finale (voir annexe 2).

7. Rapport du Président

30. En raison de l'absence du Président et de son rapport écrit, M. Lenten rend compte lui-même des activités du Président. Ce dernier a été en contact régulier avec le Secrétariat, notamment sur les questions financières et administratives. Le Président a également joué un rôle très actif, en particulier durant MOP2.

8. Rapport du Secrétariat

8a Généralités

31. M. Lenten annonce que le rapport du Secrétariat (doc. AEWA/ TC 4.5) servira à informer et le Comité technique et le Comité permanent. Ce rapport sera bien entendu mis à jour si nécessaire selon les intervalles entre les réunions des deux comités. M. Biber approuve au

nom du gouvernement allemand.

32. M. Lenten parle tout d'abord du déménagement dans les nouveaux locaux du « Langer Eugen », prévu en 2005/2006. Le « Langer Eugen » fera partie du nouveau campus des Nations Unies à Bonn situé au « Bundeshaus ». Le Secrétariat, précise M. Lenten, discute actuellement des conditions avec d'autres organisations de l'ONU basées à Bonn.

33. M. Lenten poursuit ensuite son rapport sur l'Unité des Accords avec laquelle le Secrétariat collabore étroitement. À titre d'exemple, il mentionne la préparation et la réalisation d'une exposition commune de la CMS et des Accords organisée par M. Dirk Hendricks, ancien consultant à la CMS. Il fait allusion aux problèmes que pose de temps à autre la surcharge de travail de l'Unité administrative commune.

34. M. Lenten évoque le recrutement de Mme Marie-Therese Kämper (Allemagne), consultante, en temps qu'assistante temporaire du Secrétaire exécutif. Elle est chargée d'aider pendant six mois le Secrétariat à mettre la dernière main aux rapports de MOP2 en français et en anglais ainsi que d'autres tâches ayant trait à la publication des documents de MOP2, notamment finaliser le Plan d'action 2003-2005 et préparer les lignes directrices de conservation. Elle a participé aussi à l'organisation de cette réunion. Par ailleurs, M. Dirk Hendricks (Allemagne) a été embauché pour deux mois pour organiser une exposition sur l'AEWA. Il a également été chargé de rédiger le compte rendu de cette réunion. M. Kim Liffers (Allemagne) a quant à lui été chargé d'actualiser et de développer le site web de l'AEWA. Malheureusement le Secrétariat n'étant pas satisfait de tout ce qui a été fait dans ce domaine, il a été décidé de ne pas prolonger le contrat de ce webmestre. Il sera donc nécessaire de recruter un nouveau gestionnaire de site.

35. M. Lenten se dit désolé de devoir annoncer le départ de Mme Mirna Maya qui a décidé de quitter son poste d'assistante du Secrétaire exécutif le 8 juillet 2003. Il faudra donc la remplacer dans les mois à venir.

36. M. Hagemeyer trouve que les membres du Comité technique devraient remercier officiellement Mme Maya pour ses efforts et son excellent travail.

37. M. Lenten annonce que M. Sherimbetov a signé l'Accord de Gouvernement Hôte le 9 mai 2003. Cet accord confère à tous les participants à la réunion du Comité technique tous les privilèges et immunités des Nations Unies pendant leur séjour en Ouzbékistan.

38. M. Lenten poursuit son rapport sur la publication de deux numéros spéciaux du Bulletin AEWA, dont l'un porte sur MOP2 et l'autre sur les munitions non toxiques.

39. M. Lenten fait un rapide tour d'horizon de la production d'un film en DVD sur les activités de l'AEWA. Ce film est produit petit à petit en fonction des ressources financières disponibles. La première partie porte sur les flamands roses en Afrique et les oies et les cygnes migrant de la Sibérie vers les Pays-Bas.

40. M. Lenten annonce que Wetlands International, la CMS et l'AEWA ont convenu d'un programme de travail conjoint (JWP). Une première réunion consultative est prévue le 3 juin 2003 à Wageningen, aux Pays-Bas, pour discuter de sa mise en œuvre. M. Lenten signale également que la Convention de Ramsar, la CMS et l'AEWA préparent un autre programme de travail conjoint qui, il l'espère, est pour bientôt.

41. Le Président demande à M. Lenten pourquoi la réunion du Comité technique se tient à Tachkent.

42. M. Lenten rappelle qu'il a été décidé de se réunir à Tachkent pour intensifier les contacts avec les pays de l'Asie centrale et démontrer l'intérêt porté à cette région. Vu l'excellente qualité de l'atelier organisé à Tachkent sur le projet FEM en août 2001 et grâce à l'initiative de Mme Kreuzberg, la représentante de cette région, cette décision a été d'autant plus facile.

43. Au nom des gouvernements suisse et allemand, M. Biber demande si la CMS doit avaliser les demandes de déplacements dans le cadre de l'AEWA et quel est, de manière générale, le lien entre la CMS et ses Accords. Il suggère de formuler un mémorandum d'accord (MOU) avec la CMS afin d'éclaircir les responsabilités de part et d'autre.

44. M. Mlingwa demande à son tour si le Secrétariat de l'AEWA est indépendant de la CMS.

45. M. Lenten répond que les rapports entre la CMS et les Secrétariats de ses Accords ne sont pas clairement définis. Seule la résolution 1.1, adoptée à MOP1, précise quelque peu cette relation. Il ajoute qu'il est très difficile de maintenir l'équilibre entre coopération et indépendance étant donné que les questions qui concernent l'Office des Nations Unies à Nairobi (UNON) passent toutes entre les mains du Secrétaire exécutif de la CMS. UNON n'est cependant pas conscient du fait que les Secrétariats sont indépendants. D'une façon générale, on peut dire que le Secrétariat se trouve en phase d'apprentissage quant à sa relation avec la CMS. À propos des demandes de déplacements, M. Lenten déclare qu'UNON pourrait accepter comme il l'a proposé que chacun des fonctionnaires habilités présents signe sa demande de déplacement. ASCOBANS et EUROBATS sont d'accord avec cette proposition, mais pas la CMS. Le problème reste donc entier.

46. Au nom des gouvernements suisse et allemand, M. Biber demande pourquoi l'AEWA et la Convention de Ramsar participent aux programmes de travail conjoints avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD).

47. M. Lenten rappelle que les zones humides occupent une grande place dans la lutte contre la désertification. Afin d'identifier les questions d'intérêt commun entre l'UNCCD, la CMS et l'AEWA, il dit avoir proposé une étude pilote en Afrique occidentale pendant une réunion des représentants de la CMS et de l'UNCCD. Bien qu'accueillie très favorablement, cette idée n'a pas été suivie depuis.

8b. Instructions données par MOP2 au Comité technique (doc. AEWA/ TC 4.6)

48. M. Lenten passe ensuite au doc. AEWA/TC 4.6 (Vue d'ensemble des instructions données par MOP2 au Comité technique). Il précise qu'il s'agit d'un document d'information destiné aux membres du Comité technique dans lequel le Secrétariat leur indique comment procéder.

49. M. Biber propose de débattre des résolutions 2.4, paragraphe 7 et 2.9, paragraphe 4 au sein du Comité permanent.

50. Concernant la question soulevée ensuite, à savoir comment « répartir » les questions à traiter entre le Comité permanent et le Comité technique, M. Hagemeyer demande au

Secrétariat de coordonner le rôle des deux organes et de les conseiller dans leur mission.

51. M. Hagemeyer commente la résolution 2.3., paragraphe 5 (Lignes directrices de conservation) pour le compte de Wetlands International. Il fait remarquer que ces lignes directrices sont l'un des résultats les plus tangibles des Accords sur lesquels les Parties contractantes peuvent se baser dans leur travail. Même si certains éléments sont toujours en cours d'élaboration, les lignes directrices pourraient être publiées telles qu'elles sont actuellement, ne serait-ce que sur Internet. Il a été suggéré de mettre en place un système révisable permettant d'ajouter de nouveaux éléments n'importe quand et de remplacer les éléments remaniés. M. Hagemeyer propose donc de publier dès que possible, pour commencer sur Internet, les lignes de directrices existantes, tout en continuant d'élaborer de nouveaux éléments et d'en réviser d'autres. Il insiste sur le fait que c'est urgent car les lignes directrices sont déjà prêtes depuis plusieurs années et devraient être rendues accessibles aux Parties contractantes.

52. M. Lenten annonce que les lignes directrices seront publiées dès que possible sur le site de l'AEWA. Il ajoute que le Secrétariat a envoyé une lettre aux Parties contractantes concernant la résolution 2.5, paragraphe 7.

53. Au nom du gouvernement allemand, M. Biber demande si les commentaires du Bundesamt für Naturschutz (BfN) ont été pris en compte dans la résolution 2.3 et dans le doc. AEWA/ TC 4.16 (Ligne directrice pour éviter l'introduction d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs non indigènes). Le gouvernement allemand suggère de discuter de plusieurs points du *Rapport du Secrétariat* au sein du Comité permanent.

9. Rapport sur les activités des groupes de travail

9a. Rapport sur les activités du groupe de travail sur le Plan de gestion de la Bernache cravant

54. M. Lenten fait état des résultats du groupe de travail sur la Bernache cravant à ventre noir qui a eu lieu juste avant MOP2 en septembre 2002. Les membres du groupe de travail ont tenté de modifier le texte conformément aux commentaires reçus. Le document révisé a circulé parmi les membres du Comité technique le matin (avant-projet n°5).

55. M. Biber fait remarquer au nom du gouvernement allemand (Gerhard Adams) que le gouvernement allemand n'a pas été en mesure de commenter la cinquième version du projet de plan de gestion de la Bernache cravant à ventre noir car il l'a reçu trop tard. Il a en revanche envoyé les commentaires du délégué allemand au sein du groupe de travail en question, M. Martin Stock. M. Adams aimerait savoir si le Secrétariat a reçu ces commentaires.

56. M. Lenten répond par l'affirmative.

57. M. Preben Clausen déclare ne pas être mandaté pour adopter d'éventuels amendements au Plan de gestion de la Bernache cravant à ventre noir, son ministère ayant reçu ce document trop tard.

58. M. Lenten explique que le document en question lui a été envoyé relativement tard par le groupe de travail concerné.

59. M. Stroud déclare ne pas pouvoir adopter le Plan de gestion de la Bernache cravant à ventre noir étant donné que la cinquième version ne tient pas compte des commentaires du gouvernement britannique se rapportant à la quatrième version.

60. Plusieurs des principaux pays concernés ayant besoin de davantage de temps pour faire leurs commentaires sur la 5^e version du Plan de gestion de la Bernache cravant, M. Lenten propose de reporter la discussion à la prochaine réunion du Comité technique. Il propose d'organiser à la place une réunion du groupe de travail pour passer en revue tous les commentaires reçus et, si nécessaire, modifier le plan de gestion actuel. La version amendée du plan de gestion sera soumise ensuite aux membres du Comité technique qui seront invités à soumettre leurs commentaires dans un certain délai. Suivant les résultats obtenus, la version finale sera soumise au Comité permanent qui pourra alors l'adopter officiellement.

9b. Rapport sur les activités du groupe de travail sur le Registre mondial des espèces migratrices (GROMS)

61. M. Hagemeijer rend compte des activités du groupe de travail sur le Registre mondial des espèces migratrices (GROMS). Il avait été décidé à la troisième réunion du Comité technique à Arusha que le Comité technique (groupe de travail) attendrait d'être informé par la CMS de ses projets quant à l'avenir du GROMS. De telles informations ne lui étant toujours pas parvenues, le groupe de travail n'a rien entrepris de nouveau dans ce sens depuis la troisième réunion du Comité technique. Le Secrétaire exécutif ayant prié le groupe de travail de faire son rapport au Comité sur l'état actuel de ses travaux, il a été décidé de résumer la position prévalant au sein du Comité technique.

62. M. Hagemeijer a donc préparé le rapport suivant au nom du groupe de travail, en consultation avec M. Zöckler du WCMC. MM. Mariano Gimenez Dixon et Klaus Riede n'ayant pas pu être consultés avant la présentation du rapport à la réunion, ce dernier leur sera présenté après la réunion et il leur sera demandé de l'approuver.

GROMS est une banque de données dans laquelle sont répertoriées les espèces migratrices. Pour plusieurs groupes d'espèces / taxons autres que les oiseaux d'eau migrants, ce système fournit des informations qui ne figurent pas dans les autres sources d'information. Il satisfait donc un besoin concernant les taxons pour lesquels les banques de données de référence sont sous-développées ou non accessibles.

Il existe des parallèles entre GROMS et le Système d'information sur les espèces (Species Information System - SIS) créé par la CMS.

Pour les oiseaux en général et pour les oiseaux d'eau migrants en particulier, des banques de données faisant autorité et existant de longue date ont été créées par Wetlands International, BirdLife International et pour les oiseaux se reproduisant en Europe, par le European Bird Census Council (EBCC). Chacune de ces banques de données a été développée dans une perspective spécifique et contient de grandes quantités d'informations qui jouent un rôle crucial pour étayer et développer l'AEWA (et d'autres initiatives).

On s'est aperçu que l'on pourrait obtenir une grande valeur ajoutée en intégrant les informations provenant de ces banques de données et en les reliant à d'autres banques de données de sites (la banque de données des sites Ramsar par exemple) ou à d'autres banques de données. GROMS peut être considéré comme l'une des banques de données de cette dernière catégorie.

Les informations contenues dans ce réseau intégré de banques de données seront aptes à couvrir les besoins de données de l'AEWA :

- *Identification des sites clés (en tant que parties d'un réseau)*
- *Évaluation de la taille des populations*
- *Gestion des développements de populations*
- *Informations sur des espèces spécifiques*
- *Analyse/présentation des caractéristiques écologiques principales des espèces (y compris les besoins de données du Secrétariat et la fourniture de données pour répondre aux besoins éventuels des Parties ou des gestionnaires de sites).*

Avec l'accord de MOP2, l'AEWA a décidé d'investir dans l'intégration susmentionnée des banques de données en soutenant le projet FEM relatif aux itinéraires de migration (avec d'autres gros contributeurs comme le gouvernement allemand). Le projet en question, qui constitue un volet de cette stratégie, vise à améliorer la qualité et l'intégration des données sur les oiseaux d'eau et les sites et à en faciliter l'accès. En suivant et en appliquant le mode de pensée moderne en matière de gestion des banques de données (et partant le principe du BCIS), il est clair que cela ne peut PAS se faire en créant une nouvelle banque de données centralisée mais en fournissant un accès centralisé à toutes les sources d'information via une seule plate-forme (sur Internet ou sur CD). La mise à jour et la gestion des banques de données individuelles dispersées resteront sous la surveillance de leur dépositaire.

GROMS peut donc constituer un enrichissement pour ce réseau de données mais en tant que l'une de ses connexions plutôt que comme banque de données centrale. En termes de nouveauté et de complémentarité de l'information, il est bien moins intéressant que les banques de données de Wetlands International (WI), BirdLife International (BLI) et du EBCC.

La participation financière de l'AEWA à GROMS est donc considérée comme étant de moindre importance que tout soutien financier potentiel aux banques de données de WI ou BLI, qui sont essentielles pour l'AEWA et susceptibles de signifier une plus grande valeur ajoutée.

C'est pourquoi la participation financière de l'AEWA à GROMS ne constitue pas actuellement une priorité stratégique.

63. M. Mlingwa approuve la conclusion du groupe de travail.

64. M. Hagemeyer s'engage à remettre le rapport (exposé) du groupe de travail au Secrétariat dès qu'il aura pu consulter les autres membres du groupe de travail ainsi que Klaus Riede.

65. M. Lenten demande aux délégués comment le groupe de travail sur GROMS doit poursuivre ses activités.

66. MM. Hagemeyer et Zöckler recommandent de maintenir pour l'instant le groupe de travail et d'attendre de voir comment la CMS compte procéder avec GROMS avant de reprendre le débat sur ce sujet.

67. M. Lenten promet de transmettre immédiatement aux délégués toutes les informations qu'il pourra recevoir sur les projets de la CMS concernant GROMS.

10. Mise à jour du projet FEM

68. L'après-midi du premier jour, M. Hagemeyer fait une présentation PowerPoint du projet FEM concernant l'itinéraire de migration. Il déclare que la DGIS n'a pas avalisé la proposition de soutien financier à hauteur de 12 millions de dollars US pour le volet « construction de capacités » du projet FEM. Cela a été une rude déception car la proposition avait été élaborée en étroite collaboration avec la DGIS et que, apparemment, les fonds n'ont pas été refusés en raison du contenu mais à cause d'un changement de procédure au sein de la DGIS. La perte de ces fonds potentiels a exigé que soit redéfini le volet du projet concernant la formation, en mettant l'accent sur l'Afrique. Cela a entraîné des problèmes de financement accrus de ces activités en Asie centrale et au Moyen-Orient, le trou à combler se chiffant à environ 5 millions de dollars US. Wetlands International est actuellement à la recherche d'autres options de cofinancement.

69. M. Biber fait remarquer que les questions financières sont du ressort du Comité permanent. Il critique le manque d'informations détaillées sur le projet FEM et ses modifications, en particulier le manque de propositions et de budgets détaillés pour les projets pilotes au sein du projet FEM. Il soulève la question de savoir comment un projet représentant au départ un volume de 12 millions de dollars US a pu passer à 26 millions de dollars US.

70. M. Hagemeyer est désolé d'entendre que les informations disponibles sur le projet sont considérées comme inadéquates. Il s'excuse auprès de M. Biber de ce que ce dernier n'a pas reçu les informations détaillées qu'il a demandées à la troisième réunion du Comité technique. Il dit avoir transmis la requête de M. Biber à M. Chris Baker et il promet de se mettre en relation avec M. Baker afin de fournir à M. Biber de plus amples informations.

71. MM. Hagemeyer et Lenten expliquent que lorsque le projet a été lancé en 1999-2000, son coût total était estimé en gros à 12 millions de dollars US. À cette époque, le FEM s'était engagé à fournir une contribution à hauteur de 50 % ne dépassant pas 6 millions de dollars US.

72. M. Biber suggère que la participation financière de Ramsar au projet FEM soit augmentée pour s'aligner sur la contribution de l'AEWA.

73. M. Zöckler est d'accord avec une augmentation de la contribution de la Convention de Ramsar. Il souligne combien il est important d'insister sur le lien entre le développement durable, la réduction de la pauvreté et la sauvegarde de la biodiversité dans la proposition de projet FEM concernant l'itinéraire de migration.

74. M. Hagemeyer répond que la Convention de Ramsar ne s'est pas engagée autant que l'AEWA dans le cadre du projet FEM. Par conséquent, des affectations budgétaires n'ont pas été prévues et des contributions financières sont impossibles. Il ajoute que le lien susmentionné entre la réduction de la pauvreté et le développement durable a été bien mis en évidence dans la proposition.

75. M. Biber fait remarquer que créer des partenariats avec la Convention de Ramsar et d'autres accords internationaux tels que la CMS pourrait engendrer davantage de synergies et de visibilité, ce qui pourrait conduire à un plus grand soutien de manière générale.

76. Mme Kreuzberg suggère d'avoir recours aux réunions régionales pour collecter des fonds.

77. M. Stroud demande si les fonds actuels peuvent être garantis.
78. M. Lenten répond que c'est ce qui se passera dans les mois à venir si l'on ne peut pas garantir de cofinancements supplémentaires.
79. M. Hagemeyer ajoute qu'il est prévu de diviser l'actuel projet FEM concernant l'itinéraire de migration en deux projets, l'un avec des fonds garantis et l'autre en tant que projet si un cofinancement ne peut être assuré d'ici à la date limite fixée par le FEM. L'inconvénient est qu'il faudra recommencer toute la procédure du FEM pour les deux projets. On se met d'accord pour concentrer les efforts sur la collecte de fonds pour un projet FEM global.
80. M. Stroud suggère de rechercher un appui financier auprès des compagnies internationales des eaux.
81. M. Zöckler demande à la Réunion du Comité technique d'insister auprès de la Convention de Ramsar pour qu'elle s'engage davantage dans le cadre du projet FEM, ce qui permettrait d'aider à trouver des fonds supplémentaires.
82. M. Biber demande d'agir rapidement pour que les organismes suisses puissent examiner la possibilité d'aider à collecter des fonds.
83. Le Président clôt la discussion sur le projet FEM concernant l'itinéraire de migration en acceptant d'envoyer une lettre à la Convention de Ramsar lui demandant instamment de renforcer son engagement dans le cadre du projet FEM. Il suggère par ailleurs de multiplier les contacts personnels entre le Bureau Ramsar et le Secrétariat de l'AEWA afin de renforcer la collaboration entre les deux Secrétariats.

11. Mise en œuvre des Priorités internationales 2003-2007

84. Après le rapport du Secrétariat, M. Lenten demande aux délégués de commenter le doc. AEWA/ TC 4.8 (Rapport de mise à jour des Priorités internationales de mise en oeuvre).
85. M. Biber commente au nom du gouvernement allemand le projet n°24 (Rapport sur l'état de conservation et les tendances des populations pour MOP3), suggérant que des intervalles plus longs soient appliqués pour la mise à jour et/ou l'étude de l'état de conservation et des tendances des populations. Il dit être d'accord avec le gouvernement allemand quant à cette suggestion mais il propose que des rapports soient présentés tous les trois ans sur les changements importants concernant par exemple les situations d'urgence.
M. Lenten répond que le 1^{er} groupe de travail qui sera mis en place l'après-midi pourra discuter de la question de la mise à jour du rapport sur l'état de conservation et les tendances des populations pour MOP3.
86. Concernant le projet n°10 (Étude de l'utilisation de munitions non toxiques pour la chasse aux oiseaux d'eau), M. Biber demande quels sont le lien entre l'AEWA et l'ONCFS et la place de l'AEWA dans la réunion de Dakar. M. Lenten répond que l'AEWA et l'ONCFS ont simplement été en communication et que ce n'est pas l'AEWA qui organise l'atelier au Sénégal, ce qui ne l'empêche pas de bien vouloir y participer et prendre à sa charge les frais encourus pour les déplacements et l'indemnité journalière de subsistance d'un ou deux représentants de l'AEWA.

87. M. Hagemeyer fait savoir que l'ONCFS a également demandé à Wetlands International de soutenir cet atelier. Il estime qu'il s'agit là d'un bon exemple de mise en œuvre des activités de même nature que celles de l'AEWA dans la région africaine et il annonce que Wetlands International est prêt à apporter un soutien en nature en faisant participer gratuitement son bureau de Dakar à l'organisation de l'atelier. Il est d'avis que la participation de l'AEWA à cet atelier est importante et il propose d'adopter une attitude plus positive et plus active dans ce contexte.

88. M. Biber avait pensé que la Suisse pourrait elle aussi aider l'AEWA ou Wetlands International à organiser l'atelier, mais il a eu des difficultés à trouver un soutien, l'ONCFS étant une organisation gouvernementale française.

89. M. Biber demande si le fait que des projets figurent dans la liste des Priorités de mise en œuvre sans aucune annotation signifie qu'aucun progrès n'a été réalisé en ce qui les concerne ou que des fonds n'ont pas pu être collectés.

90. M. Lenten confirme que c'est effectivement le cas.

91. M. Biber se dit inquiet du nombre de Priorités de mise en œuvre en général et il soulève la question de classer ces priorités et de choisir pour cela certains critères.

92. M. Clausen se dit favorable à l'idée de classer les priorités les plus urgentes.

93. M. Lenten reconnaît que la liste des Priorités internationales de mise en œuvre est vraiment très ambitieuse mais qu'une liste relativement longue a l'avantage de permettre aux donateurs de faire un choix.

94. M. Petri Nummi suggère de regrouper certains projets pour les gérer plus facilement.

95. M. Zöckler propose de former au sein du Comité technique un petit groupe de travail sur les projets prioritaires qui pourrait réfléchir aux moyens de relier certains projets avec d'autres organisations internationales afin de générer des synergies et de garantir leur financement.

96. M. Valentin Serebryakov approuve cette idée et suggère de former des groupes nationaux afin de garantir le financement et la mise en œuvre des projets.

97. M. Hagemeyer rappelle aux délégués l'origine du doc. AEWA/TC 4.8, à savoir que les Priorités de mise en œuvre ont été évaluées dans le cadre d'un processus de consultation : un questionnaire a été envoyé aux Parties et autres parties prenantes en leur demandant de soumettre des propositions de projet. La liste actuelle, constate-t-il, est le résultat des suggestions qui ont été soumises.

98. M. Biber est lui aussi favorable à l'idée de M. Serebryakov. Il suggère de faire figurer entre parenthèses à côté de l'intitulé du projet le nom du pays l'ayant proposé afin de garantir son financement futur.

99. M. Lenten déclare être comme M. Hagemeyer d'avis qu'il est inutile de redemander aux pays leurs propositions. Il n'est pas favorable à l'idée de faire figurer le nom du pays qui a proposé le projet à côté de l'intitulé du projet. Il suggère néanmoins de former un petit groupe

de travail pour évaluer les priorités concernant les projets pour lesquels des fonds n'ont pas été attribués pour l'instant. Ce groupe pourrait être constitué de trois personnes. Malheureusement, aucun nom n'est proposé.

100. Le Président résume la discussion en ces termes :

- La liste des Priorités internationales de mise en œuvre 2003-2007 doit être révisée régulièrement.
- Un groupe de travail doit être constitué qui aura pour mission de classer les priorités les plus urgentes dans la liste des Priorités internationales 2003-2007 et d'élaborer des critères pour de futurs projets devant figurer dans la liste des Priorités internationales de mise en œuvre.

Le Président rappelle aux délégués que c'est là une question importante pour le Comité technique.

11a. Étude/évaluation pilote du potentiel de l'examen des bagues d'oiseaux d'eau récupérées dans la zone de l'Accord

101. Ce sujet est débattu au sein du 1^{er} groupe de travail comprenant les participants suivants : M. Olivier, M. Herby Kalchreuter, M. Mlingwa, M. Clausen, Mme Kreuzberg, M. Stroud, M. Zöckler, M. Momodou Lamin Kassama, M. Serebryakov, M. Biber, M. Lenten, Mme Marie-Therese Kämper et M. Petri Nummi (présent en partie), et présidé par M. Hagemeijer.

102. En sa qualité de Président, M. Hagemeijer fait savoir à la réunion plénière que le 1^{er} groupe de travail n'a pas accepté l'étude pilote sous sa forme actuelle. Avant de pouvoir être acceptée, l'étude doit

- préciser les objectifs à atteindre
- spécifier leur importance pour l'AEWA
- mieux refléter les priorités fixées dans le cadre des Priorités internationales de mise en œuvre 2003-2007
- en ce qui concerne le choix des espèces, intégrer un large éventail de questions concernant le maniement des données
- rester fidèle au baguage métallique tout en identifiant les inconvénients de cette méthode et indiquer les domaines où d'autres méthodes sont requises.

103. M. Lenten demande comment procéder dans le contexte de cette étude pilote.

104. M. Hagemeijer déclare que le Secrétariat devra consulter le contractant et lui demander de soumettre une nouvelle proposition tenant compte des recommandations ci-dessus.

105. M. Lenten promet que le Secrétariat va s'en occuper. Dès que le contractant lui aura remis une version révisée de sa proposition de projet, le Secrétariat la fera parvenir aux membres du Comité technique pour qu'ils puissent faire leurs commentaires/remarques dans un certain délai.

106. La Réunion adopte le rapport/les amendements du 1^{er} groupe de travail.

11b. Coordination des programmes de baguage des oiseaux d'eau (doc. AEWA/TC 4.10)

107. M. Hagemeijer poursuit son rapport sur les résultats obtenus par le 1^{er} groupe de travail. Il confirme que le nom « AFRING » sera désormais utilisé pour les programmes de baguage africains.

108. M. Hagemeijer déclare que les délégués du 1^{er} groupe de travail n'ont pas accepté l'étude pilote sous sa forme actuelle. Avant de pouvoir être acceptée, l'étude doit

- préciser les objectifs à atteindre
- spécifier leur importance pour l'AEWA
- faire le rapport avec le projet mentionné au point 21 et non au point 20 des Priorités de mise en oeuvre
- ajouter la référence manquante au programme de baguage en Afrique de l'Est (Nairobi)
- indiquer comment AFRING sera soutenu une fois lancé.

109. La Réunion adopte le rapport/les amendements du 1^{er} groupe de travail.

11c. Publication de données sur l'Harelde de Miquelon et recherches complémentaires sur l'Eider à tête grise (doc. AEWA/TC 4.11)

110. M. Hagemeijer déclare en résumé que le 1^{er} groupe de travail a rejeté la demande de soutien financier pour la publication sur l'Harelde de Miquelon (*Clangula hyemalis*) et les recherches complémentaires sur l'Eider à tête grise (*Somateria spectabilis*), tous deux n'étant pas des espèces prioritaires. Il ajoute que l'AEWA est ciblé sur une problématique spécifique et que ce n'est pas une institution de soutien à caractère scientifique. En aidant à publier des données sur ces espèces, on créerait un regrettable précédent.

111. Au nom du 1^{er} groupe de travail, il propose d'élaborer des critères et des lignes directrices pour décider si des propositions peuvent être acceptées. Cette question devra être traitée dans un groupe de travail à part qui se réunira en dehors des réunions du Comité technique. Ce groupe de travail comprendra les membres du Comité technique suivants : M. Biber, M. Hagemeijer et M. Stroud. Il sera présidé par le Secrétariat.

112. La Réunion adopte le rapport/les amendements du 1^{er} groupe de travail.

11d. Élaboration d'une stratégie de communication dans le cadre de l'Accord (doc. AEWA/TC 4.12)

113. Ce sujet est brièvement évoqué l'après-midi par le 2^e groupe de travail composé de : M. Wiedmer, M. Petri Nummi (présent en partie), M. Lenten (présent en partie) et M. Dirk Hendricks, et présidé par Mme Adams.

114. Le lendemain matin, Mme Adams fait à la réunion plénière un résumé succinct du débat mené la veille dans l'après-midi sur ce sujet. Elle souligne la nécessité de définir plus précisément les objectifs de la stratégie de communication proposée.

115. M. Lenten brosse un tableau général des développements récents de la stratégie de

communication concernant l'AEWA. Le Royaume-Uni a alloué 10 000 dollars US pour mettre au point une stratégie de communication ciblée sur les responsables politiques, les décideurs et les experts mais non sur le grand public. La stratégie devra être axée en priorité sur la communication externe. La question est de savoir comment communiquer les résultats obtenus par le Comité technique, le Comité permanent, la Réunion des Parties ou les États de l'aire de répartition entre ces organes subsidiaires, la Réunion des Parties et les États de l'aire de répartition. La stratégie de communication est selon M. Lenten tout à fait nécessaire et importante pour l'AEWA car tous les ministères et/ou organisations internationales ne savent pas que l'Accord existe.

116. M. Lenten explique que le Secrétariat a demandé trois devis et qu'il a reçu jusqu'à présent deux propositions, dont l'une d'une société néerlandaise qui a été communiquée aux délégués sous la cote doc. 4.12. Cette société néerlandaise a déjà travaillé avec des organisations internationales comme l'UICN, la Convention de Ramsar et l'ECNC (European Centre for Nature Conservation).

117. M. Lenten demande à la Réunion de lui soumettre ses commentaires et remarques concernant ce document.

118. M. Mlingwa demande une stratégie de communication plus détaillée.

119. M. Olivier suggère d'étendre la stratégie de communication au grand public afin de le sensibiliser au problème.

120. M. Lenten promet de contacter l'auteur de la proposition pour qu'il lui soumette une proposition remaniée qu'il fera parvenir ensuite aux membres du Comité technique.

121. La Réunion adopte le rapport/les amendements du 2^e groupe de travail.

11e. Rapport sur l'état de conservation et les tendances des populations pour MOP3 (doc 4.13)

122. M. Hagemeyer continue de rendre compte des résultats du 1^{er} groupe de travail. Il souligne que ce dernier s'est concentré sur la demande de MOP2 de considérer les possibilités d'adapter le rapport sur l'état de conservation et les tendances des populations pour MOP3.

123. M. Hagemeyer explique que son groupe de travail considère qu'il est nécessaire de disposer d'informations générales de qualité sur les changements intervenus dans l'état de conservation des populations par rapport aux rapports précédents et donnant une vue d'ensemble de toutes les espèces figurant dans la colonne A (et peut-être aussi B ?) étant donné que les interlocuteurs visés sont en majeure partie des responsables politiques. Ces informations générales devront reposer sur des analyses des tendances des populations, qui devront être réalisées de préférence tous les trois ans, les données sur les tendances des populations devant être présentées au Comité technique au moins six mois avant la Réunion des Parties. Le Comité technique devra ensuite définir le message qui sera communiqué dans le rapport récapitulatif, en se basant sur les analyses. Outre ce cycle de trois ans, la publication d'une révision générale du rapport détaillé de l'état de conservation et des tendances des populations devra suivre le cycle de Ramsar (tous les neuf ans). Elle devra également être fixée en fonction de l'objectif 2010 de la CBD. Il faudra tenir compte par la suite des

changements qui apparaissent dans l'état de conservation et le développement des populations pour fixer les priorités de mise en oeuvre.

124. M. Hagemeyer suggère de mettre en place un groupe de travail pour discuter et améliorer le contenu analytique des publications générale et détaillée. Ce groupe de travail sera composé de M. Stroud, M. Clausen, M. Zöckler et lui-même. Il élaborera une proposition de contenu en se basant sur une proposition de M. Stroud, qui a promis de la faire circuler parmi les membres du Comité technique dans les mois à venir.

125. La Réunion adopte le rapport/les amendements du 1^{er} groupe de travail.

12. Étude et approbation de nouveaux projets à inscrire au Registre des projets internationaux (doc. AEWA/TC 4.14)

126. M. Lenten indique que la liste des projets (doc. AEWA/ TC 4.14) est disponible sur le site web de l'AEWA. Il demande à la Réunion de revoir cette liste avec soin, d'y ajouter de nouveaux projets et d'éliminer les projets terminés ou inactifs.

127. M. Biber demande quelle est l'origine de ce document.

128. M. Lenten explique que la première liste de projets a été présentée à MOP1. Avant MOP2, toutes les organisations figurant sur la liste et responsables de la mise en œuvre de projets ont été contactées par le Secrétariat qui leur a demandé de lui fournir une mise à jour. C'est sur cette base qu'une version remaniée du Registre des projets internationaux a été soumise à MOP2.

129. M. Biber propose de regrouper les projets en deux catégories : ceux dans lesquels l'AEWA est directement impliqué et ceux qui présentent un intérêt pour l'Accord. Il suggère par ailleurs de conserver la liste telle qu'elle est et d'éliminer les projets uniquement après qu'ils auront été évalués.

130. M. Stroud remet une liste de commentaires et d'actualisations au Secrétariat.

131. M. Hagemeyer suggère de faire la distinction entre projets et programmes. Il propose de fixer des critères afin de déterminer si des projets doivent être ajoutés à la liste ou supprimés.

132. M. Lenten fait remarquer que ces critères sont d'ores et déjà indiqués à la première page du document (AEWA TC4.14). Il propose par ailleurs de mettre la liste à jour uniquement pour la Réunion des Parties.

133. Plusieurs délégués demandent s'il serait utile d'ajouter une colonne contenant des informations sur le coût des projets. Après avoir pesé le pour et le contre, la Réunion décide de ne pas faire figurer de telles informations dans le Registre.

13. Amendements au Plan d'action

13a. Étude des populations suivantes :

134. Ce sujet est discuté au sein du 1^{er} groupe de travail. M. Hagemeyer fait les conclusions

suivantes en ce qui concerne la population de *Somateria mollissima* dans la mer Baltique et la mer des Wadden : des informations publiées récemment font état de sérieux problèmes dans cette population. De plus, les toutes dernières informations indiquent une problématique encore accrue du fait d'une infection continue de pasteurellose et du changement de sex-ratio qui est passé de 1 mâle pour 1 femelle à 1,22 mâle pour 1 femelle, ce qui indique une baisse de survie chez les femelles. En réaction à ces informations, le Danemark réduira probablement la période de chasse d'un mois pour les oiseaux bruns, dont font partie les mâles en mue, et de 0,5 mois pour les mâles.

135. M. Hagemeyer annonce que le groupe de travail a décidé que cette information suffit à reclasser l'Eider dans le plan d'action de l'AEWA.

136. M. Hagemeyer poursuit en disant que M. Clausen a soumis certaines informations sur deux populations d'*Anas platyrhynchos* (canard colvert) au groupe de travail pour montrer que la population d'Europe du Nord-Ouest et de la Baltique-Méditerranée n'a pas décliné en nombre, contrairement à ce qui est écrit dans la troisième version du « Waterbird Population Estimates » (WPE3). Ce résultat était dû en partie à des informations sur les oiseaux reproducteurs et sur des comptages d'oiseaux hivernants fréquentant les points de comptage.

137. Concernant l'*Anas Acuta* (canard pilet), M. Olivier fait savoir qu'OMPO travaille avec l'Institute of Biology de Komi (Russie) à un projet de recherche sous la supervision du Professeur Meneev. L'étude sera terminée à la fin 2003. OMPO la fera alors parvenir au Secrétariat de l'AEWA.

138. M. Olivier attire ensuite l'attention de la Réunion sur une étude actuellement financée par OMPO. Celle-ci vise à évaluer l'état de conservation de la population de *Lymnocyptes minimus* (bécassine sourde), et notamment la sélection des habitats et la densité des couples reproducteurs en Russie du Nord-Est. OMPO communiquera les résultats de cette étude au Secrétariat de l'AEWA début 2004.

139. M. Olivier déclare également qu'OMPO a étudié les populations de canards colverts en Europe de l'Est et découvert que leur répartition s'était complètement déplacée vers l'est. OMPO publiera les résultats de cette étude fin 2003.

140. M. Olivier note que l'on ne dispose pas à l'heure actuelle de données suffisantes concernant les canards pilets pour adhérer à une analyse faisant autorité concernant les tendances des populations de canards pilets. OMPO soutient le travail effectué sur les canards pilets par M. Meneev Sr. et M. Meneev Jr. dans le nord de la Russie.

141. M. Hagemeyer fait savoir que le groupe de travail a demandé que ces populations continuent d'être analysées dans d'autres régions d'Europe et dans toute l'Europe en se basant sur les informations concernant les tendances de populations que Wetlands International fournira en 2003.

142. La Réunion adopte le rapport/les amendements du 1^{er} groupe de travail et joint les commentaires au document.

13b. Étude du développement futur de l'Accord dans le contexte de l'ajout d'espèces supplémentaires d'oiseaux des zones humides et d'espèces traditionnellement

considérées comme des oiseaux marins

143. M. Hagemeyer fait savoir que le 1^{er} groupe de travail a évoqué les arguments pour et contre l'ajout d'espèces supplémentaires comme les passereaux des zones humides, rapaces et oiseaux marins. La décision a cependant été reportée à la prochaine réunion du Comité technique, qui décidera après avoir discuté de la question sur la base d'un document de travail.

144. Au nom du groupe de travail, M. Hagemeyer suggère de créer un groupe de travail intersessionnel sur la question et de faire ensuite un compte rendu au Comité technique sur la base d'un document de travail. Ce groupe de travail se composera de MM. Zöckler, Biber, Hagemeyer et Lenten.

145. La Réunion adopte le rapport/les amendements du 1^{er} groupe de travail.

13c. Développer des lignes directrices pour interpréter le terme de déclin à long terme dans le contexte du tableau 1 du Plan d'action

146. M. Hagemeyer fait savoir que le 1^{er} groupe de travail a simplement effleuré cette question en raison du manque de temps. Elle a été remise à la prochaine réunion du Comité technique.

147. M. Hagemeyer déclare que M. Stroud a annoncé la création d'un site web par le Royaume-Uni contenant des développements dans ce domaine. Il promet aux délégués du Comité technique de faire circuler l'adresse électronique et le code d'accès à ces informations. M. Stroud suggère que les membres du Comité technique consultent ces informations et fassent des commentaires en se servant du formulaire en ligne.

148. M. Hagemeyer annonce la mise en place d'un groupe de travail qui sera chargé de préparer un document de travail sur le sujet et de le présenter au Comité technique. Le groupe de travail sera constitué de M. Clausen et de M. Stroud.

149. La Réunion adopte le rapport/les amendements du 1^{er} groupe de travail.

13d. Éclaircir les procédures utilisées pour délimiter les populations biogéographiques d'oiseaux d'eau

150. M. Hagemeyer déclare que le 1^{er} groupe de travail a considéré comme nécessaire de réaliser des analyses des données de baguage afin d'évaluer l'exactitude des délimitations utilisées actuellement. L'identification actuelle des populations dans WPE est basée sur le *Handbook of the Birds of the World*. De même, la délimitation des canards dans l'Atlas des Anatidés (*Anatidae atlas*) repose sur cette base. Comme projet et pour faire face à l'actualité du débat sur la situation des canards pilets et des canards colverts, le groupe de travail propose de se concentrer sur ces espèces de canards et d'ajouter en plus une ou deux espèces d'oie ou d'échassier. Un instrument d'analyse devra être mis au point pour délimiter les populations.

151. M. Clausen présente un exemple intéressant sur le sujet basé sur une analyse de bagues récupérées d'*Anas Crecca* (sarcelle d'hiver). La vaste aire géographique dans laquelle les bagues ont été récupérées indique une migration sur un large front du nord-est vers le sud-

ouest comme c'est le cas pour de nombreux oiseaux chanteurs. Ce fait ne confirme pas la délimitation arbitraire des sous-populations de petite échelle.

152. Il annonce que M. Stroud et lui-même sélectionneront ces espèces et feront ensuite leur rapport au Comité technique.

153. La Réunion adopte le rapport/les amendements du 1^{er} groupe de travail.

14. Étude des lignes directrices de conservation

14a. Ligne directrice pour éviter l'introduction d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs non indigènes (doc. AEWA/ TC 4.16) et projet de brochure portant sur ce sujet (doc. AEWA/ TC 4.17)

154. Le sujet est discuté par le 2^e groupe de travail. Les membres du groupe de travail discutent de certains changements et amendements suggérés par M. Wiedmer, qui propose d'utiliser la terminologie de la CBD dans tout le document.

155. M. Wiedmer présente le lendemain le nouveau projet de doc. AEWA/TC 4.16 à la Réunion. Il suggère d'inclure la *sensibilisation* comme sujet dans les lignes directrices.

156. La Réunion accepte. Elle adopte le rapport/les amendements du 2^e groupe de travail et intègre les commentaires dans le document. Le document remanié figure à l'annexe 3.

157. M. Zöckler demande de vérifier la liste des oiseaux d'eau (p. 8 du document) par rapport à l'Annexe de la CITES.

158. Une discussion s'engage sur la législation néerlandaise après qu'une contradiction est apparue dans le document (p.12, paragraphe 2 et p. 13, dernier paragraphe). La Réunion prie le Secrétariat de demander des éclaircissements.

159. Il est convenu que le Secrétariat complétera et révisera le document. Il enverra ensuite le nouveau projet en indiquant les changements aux autres Secrétariats, notamment au Secrétariat de la CBD et de la CMS, en leur demandant de soumettre leurs suggestions. Le projet sera ensuite envoyé aux délégués du Comité technique dans un délai d'un mois.

160. Au nom du gouvernement suisse, M. Wiedmer commente le projet de brochure de l'AEWA sur le contrôle des espèces non indigènes. La Suisse se félicite de cette brochure mais suggère de la réviser globalement. M. Wiedmer trouve que la brochure en question risque d'être d'un trop haut niveau et trop technique pour les particuliers propriétaires d'oiseaux d'eau captifs, notamment pour ce qui concerne la définition des termes et les références aux accords internationaux autres que l'AEWA. Il suggère d'ajouter l'ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*) comme exemple et de reformuler le chapitre intitulé « *what can an owner/breeder do to prevent introductions* » (*que peut faire un propriétaire/éleveur pour empêcher l'introduction de ces espèces*) en se basant sur le propriétaire/éleveur.

161. M. Stroud propose de supprimer le chapitre sur le poison qui est en contradiction avec le texte de l'AEWA.

14b. Ligne directrice pour une législation nationale sur la protection des oiseaux d'eau et de leurs habitats (doc. AEWA/ TC 4.18)

162. Vu le nombre de changements et d'amendements proposés, la Réunion souhaite que soit mis en place un groupe de travail intersessionnel comprenant M. Stroud, M. Lenten et Mme Adams. Le groupe de travail veillera à ce que les lignes directrices soient conviviales et à ce que le format du document soit adapté à celui des autres lignes directrices.

163. Mme Adams promet d'envoyer aux délégués les lignes directrices révisées en indiquant les changements dans les quatre semaines à venir afin qu'ils puissent faire leurs suggestions et commentaires. Le Secrétariat promet de faire d'autres commentaires. Le nouveau projet de document figure à l'annexe 4.

164. M. Stroud indique que la Convention de Ramsar a rédigé un manuel portant sur l'étude des lois et des institutions afin de promouvoir la conservation et une bonne gestion des zones humides (Handbook on Reviewing Laws and Institutions to promote the conservation and wise use of Wetlands). Il propose de créer des synergies.

165. Mme Kreuzberg fait remarquer que le plus gros problème est celui de l'harmonisation des législations nationales, qui reste à faire.

166. M. Biber remercie Mme Adams de s'être chargée de ce travail et demande à ce que l'analyse suisse des lignes directrices de conservation AEWA soit intégrée sous forme d'étude de cas dans le document.

167. M. Clausen dit s'inquiéter du grand nombre de détails techniques contenus dans le texte du document et se demander si les pays qui commencent à élaborer de telles législations ne risquent pas d'être dépassés par le document.

168. Mme Adams partage ce point de vue.

169. Le Président souligne qu'il est beaucoup plus facile d'amender et/ou de compléter une loi existante que d'en élaborer une nouvelle.

170. Mme Adams répond qu'il est important de se servir des lois en vigueur et d'en user judicieusement dans la planification.

14c. Avant-projet de ligne directrice sur les situations d'urgence internationales

171. M. Hagemeyer évoque le développement d'une ligne directrice sur les aspects internationaux des situations d'urgence, l'une des « lignes de conservation » manquantes. Il note que Wetlands International propose de ne pas rédiger de nouvelle ligne directrice sur les situations d'urgence internationales mais d'amender celle qui existe sur les situations d'urgence en y ajoutant un volet international en cas de besoin. Il mentionne certains changements mineurs sur le fond et l'orthographe. Wetlands International a également ajouté un nouvel aspect au document : la coordination entre les pays.

172. M. Lenten demande aux délégués des commentaires écrits et leur promet de faire parvenir aux membres du Comité technique le document remanié en indiquant les

changements. Le Secrétariat se basera sur ces commentaires pour préparer une nouvelle version qui contiendra les commentaires reçus.

173. M. Lenten demande à la Réunion quand elle considère que l'AEWA devrait commencer à réagir aux catastrophes internationales telles que les marées noires et quel rôle le Comité technique doit jouer dans de telles circonstances. Il demande également quelle valeur ajoutée une action de l'AEWA peut signifier en plus des efforts nationaux et internationaux.

174. M. Stroud songe dans ce contexte à l'expertise de l'AEWA.

175. M. Biber propose de définir comment et quand l'AEWA devrait agir. Les résultats de cette évaluation pourront être intégrés aux lignes directrices sur les situations d'urgence internationales.

176. M. Zöckler suggère de fournir les informations nécessaires, c'est-à-dire quelles sont les espèces existant dans la zone concernée, à ceux qui travaillent sur place afin qu'ils puissent évaluer rapidement la situation et agir immédiatement. La façon dont l'AEWA devrait réagir en cas de situation d'urgence internationale devra également faire partie de la stratégie de communication.

177. M. Lenten demande si l'AEWA devrait intervenir à l'échelon national.

178. M. Hagemeyer suggère que l'AEWA assume un rôle de coordinateur en donnant aux pays concernés les moyens de coopérer efficacement. De plus, l'AEWA pourra faciliter la mobilisation d'expertise, tant à l'échelon national qu'international.

179. M. Zöckler ajoute qu'il est important de tenir compte des actions/mesures des autres organisations internationales et de rechercher un créneau où l'AEWA pourrait être utile. À cet effet, il pourrait être important de prendre contact avec d'autres organisations internationales.

15. Développement du Plan d'action pour l'itinéraire de migration Asie centrale-Asie méridionale (« Central Asian-South Asian Flyway »)

180. Concernant l'intitulé de ce point de l'ordre du jour (« Itinéraire de migration Asie centrale-Asie méridionale ») qui diffère des noms utilisés jusqu'à présent, M. Hagemeyer constate que l'on n'est pas parvenu jusqu'à présent à s'entendre sur la dénomination de cet itinéraire de migration. Il suggère aux membres du Comité technique de parler pour l'instant d'itinéraire de migration Asie centrale (« Central Asian Flyway ») jusqu'à ce que les États de l'aire de répartition se soient mis d'accord sur la dénomination définitive à utiliser. Il ajoute que l'on n'a pas beaucoup progressé depuis la troisième réunion du Comité technique, les fonds du projet, exécuté par Wetlands International, ayant été gelés par le donateur en 2002. À partir du 1^{er} janvier 2003, les fonds ont été de nouveau débloqués. Depuis cette date, la priorité a été accordée à la collecte d'informations sur le statut des zones humides et des oiseaux d'eau migrateurs dans la région de l'Asie centrale. Un très grand nombre d'enquêtes IWC ont été réalisées avec l'appui du projet dans les pays de l'Asie centrale, de la Russie méridionale et dans les pays du Caucase. L'accent a été mis en 2003 sur l'élaboration du Plan d'action et l'on a travaillé à l'identification d'un cadre de mise en œuvre. De plus, à partir de janvier 2004, le travail sur le terrain sera facilité. Le projet devrait se terminer en avril 2004.

181. Il faudrait également prévoir en 2004 un deuxième atelier dans la région afin de parachever le plan d'action et de le faire adopter par les États de l'aire de répartition et afin de décider du cadre de mise en œuvre, mais cela dépasse le cadre du projet actuel. Un projet de suivi est donc prévu, et l'on propose à titre provisoire d'organiser le deuxième atelier en Inde vers la fin de l'année 2004.

182. Concernant le cadre de l'itinéraire de migration Asie centrale, M. Hagemeyer soumet trois options : il pourrait soit être inclus dans l'AEWA, soit constituer un accord (à part) sous l'égide de la CMS, soit encore devenir partie intégrante de la Stratégie de conservation des oiseaux d'eau migrateurs Asie-Pacifique qui ne présente pas un caractère légalement contraignant. Si la première option est choisie, ce sera à la région de décider. Si c'est l'option AEWA qui est choisie, la Réunion des Parties devra également prendre une décision sur ce point.

183. M. Lenten ajoute que le rôle principal appartient à la CMS. Si les pays concernés veulent avoir recours à un instrument légalement contraignant, l'AEWA et la CMS considèrent d'un commun accord qu'il est préférable d'élargir l'AEWA plutôt que d'élaborer un nouvel accord afin d'éviter d'importants chevauchements. Cette option permettra également de gagner beaucoup de temps et d'économiser beaucoup d'argent étant donné que l'AEWA peut tout simplement étendre la zone de l'Accord définie à l'annexe 1 par décision de la Réunion des Parties. Pour commencer, il convient d'organiser un atelier, comme l'a dit plus haut M. Hagemeyer, pour consulter les États de l'aire de répartition afin de savoir s'ils préfèrent un accord légalement contraignant ou non.

184. M. Biber est favorable à l'idée d'étendre la zone de l'AEWA. Il prévient toutefois qu'il pourrait se révéler difficile de mettre au point une stratégie de communication si le nom de l'AEWA devait être modifié dans les deux ans à venir.

185. M. Lenten rappelle qu'il n'y aurait pas besoin de nouvelle procédure de ratification pour étendre la zone de l'Accord. De plus, le nom pourrait être conservé.

186. Il dit penser lui aussi qu'il est nécessaire, afin d'éviter toute confusion, d'harmoniser la dénomination utilisée par la CMS et par le Secrétariat de l'AEWA pour le nouvel itinéraire de migration. Il demande au Comité technique de délimiter les nouvelles régions et d'évaluer les recouvrements des espèces.

187. M. Biber suggère de laisser libre le nom de la voie de migration.

188. M. Zöckler fait remarquer que le nom et son abréviation en anglais CAF pourrait porter à confusion avec l'abréviation CAFF (Conservation of Arctic Flora and Fauna).

189. MM. Hagemeyer et Zöckler insistent sur le fait que l'itinéraire de migration Asie centrale (CAF) constitue une entité en lui-même.

190. M. Biber suggère d'utiliser le pluriel « flyways » (itinéraires). Il demande où se situerait la frontière orientale.

191. M. Clausen demande où a été fixée la frontière occidentale de l'itinéraire de migration Asie-Pacifique.

192. M. Hagemeyer répond que la frontière a été provisoirement fixée comme elle figure dans la version actuelle du Plan d'action et que son tracé a été confirmé par le premier atelier de Tachkent en 2001. Il suggère que la définition de la frontière orientale et des recoupements avec l'itinéraire de migration Asie-Pacifique soit élaborée avec autant de soin que la frontière occidentale.

193. M. Zöckler suggère de demander leur opinion aux États de l'aire de répartition concernés.

194. Mme Kreuzberg insiste sur la nécessité d'analyser les deux voies de migration différentes. Elle rappelle un programme sur les espèces migratrices qui a été réalisé dans cette région vers la fin des années 80. Les données collectées à cette époque ne sont toujours pas analysées. Elle suggère donc de prendre ces données comme base.

195. MM. Hagemeyer et Serebryakov partagent son point de vue et insistent eux aussi sur la nécessité de procéder à une analyse. M. Hagemeyer rappelle que cela a été l'un des résultats de l'atelier de Tachkent.

196. Au nom du Comité technique, M. Biber résume donc que le Comité technique ne voit pas d'inconvénient au niveau scientifique et technique à étendre la zone de l'AEWA en y intégrant l'itinéraire de migration Asie centrale.

197. M. Zöckler demande cependant que les États de l'aire de répartition concernés décident par eux-mêmes. Il prie le Secrétariat de s'enquérir de leur opinion et de la communiquer au Comité technique.

198. M. Lenten s'y engage et ajoute qu'il appartiendra à la prochaine Réunion des Parties de prendre une décision à ce sujet. La position du Comité technique sera présentée au Comité permanent.

16. Développement des Plans d'action internationaux par espèces : avant-projet de plan de gestion de la Bernache cravant à ventre noir

198. Cette question est renvoyée à la prochaine réunion du Comité technique car, dès le début de la réunion, plusieurs principaux pays concernés déclarent ne pas avoir eu le temps d'étudier la dernière version et/ou avoir constaté qu'il n'a pas été tenu compte de tous leurs commentaires dans la version précédente amendée.

17. Rôle du Comité technique (Inf. Doc. AEWA/ TC 4.4)

199. Concernant le document présenté sous la cote Inf. Doc. AEWA/ TC 4.4, M. Biber constate qu'il décrit très bien le rôle du Comité technique quant à l'évaluation et au contrôle de la qualité des projets internationaux AEWA. Il propose quelques modifications mineures du texte.

200. La question de savoir si le Comité technique aimerait voir l'ensemble des projets et des propositions de projet transmis au Secrétariat de l'AEWA donne lieu à une discussion animée. On se met d'accord pour que le Secrétariat les envoie par courrier électronique aux membres du Comité technique. Les délégués du Comité technique promettent de les commenter dans un bref délai.

201. M. Zöckler dit considérer que le Comité technique joue un rôle réactif. Il demande si celui-ci ne devrait pas jouer un rôle actif au sein de l'AEWA. Il suggère d'élaborer une stratégie visant à définir l'orientation que le Comité technique aimerait voir prendre à l'AEWA.

202. M. Stroud suggère de faire élaborer le prochain programme de travail du Comité technique par un groupe de travail.

203. Mme Adams propose de prendre la direction de ce groupe de travail. Y participent : Mme Adams, M. Christoph Zöckler et M. Lenten.

18. Rôle de l'AEWA dans la conservation des zones humides mésopotamiennes en Iraq

204. M. Hagemeyer avait suggéré de discuter du rôle que pourrait jouer l'AEWA dans la reconstruction des zones humides mésopotamiennes en Iraq. Il déclare qu'il s'agit là d'un bon exemple de situation d'urgence, ces zones humides jouant un rôle très important dans les voies de migration de nombreuses espèces migratrices dans la zone de l'AEWA. Il suggère que le Comité technique considère le rôle de l'AEWA et juge s'il serait bon que l'AEWA agisse. Il fait remarquer que Wetlands International (WI) tout comme BirdLife International (BLI) participent à des discussions concernant les activités à entreprendre en rapport avec ces zones humides iraqiennes. L'une des activités urgentes intéressant WI et BLI est d'établir une situation de référence.

205. M. Lenten annonce vouloir prendre contact avec la CMS et avec le PNUE pour évaluer les possibilités de s'engager en Iraq. Il promet de porter ce sujet à l'ordre du jour de l'atelier du 3 juin 2003 sur le programme de travail conjoint CMS, AEWA et Wetlands International.

206. M. Biber demande qu'un soutien rapide soit accordé pour assurer la surveillance en Iraq. Il suggère de faire passer un message à ce sujet via le PNUE et l'Assemblée générale. Il demande si une ligne budgétaire est prévue à l'AEWA pour ce genre d'activité.

207. M. Lenten répond par la négative.

208. M. Zöckler propose de consulter les activités du PNUE/DEWA à Genève et d'autres organisations onusiennes pour voir comment l'AEWA pourrait compléter leurs activités et éviter les efforts en double et les conflits avec ces organisations.

19. « Conference on Waterbirds Around the World », la conférence mondiale sur les oiseaux d'eau organisée par Wetlands International à Édimbourg du 3 au 8 avril 2004

209. M. Hagemeyer introduit brièvement l'initiative prise par Wetlands International d'organiser une conférence sur les voies internationales de migration à Édimbourg en avril 2004 et souligne le fait que cet événement sera une excellente occasion pour l'AEWA de broser un tableau général de ses activités, de promouvoir ses idées, de présenter ses acquis et de démontrer comment un accord s'insérant dans un cadre légal peut aider avec succès à conserver les voies de migration. Il suggère de multiplier les contributions à cette conférence en organisant par exemple un atelier AEWA qui se tiendra dans le cadre de la conférence.

210. M. Stroud ajoute que le programme de travail de la conférence est encore à l'état d'ébauche et qu'il est encore possible à l'heure actuelle d'influer sur l'ordre du jour. Il propose de choisir un sujet qui pourrait être promu durant la conférence et de développer des idées pour assurer sa promotion jusqu'en octobre 2003.

211. M. Lenten prie les délégués du Comité technique de bien vouloir envoyer les sujets qu'ils proposent au Secrétariat qui les regroupera et les communiquera à M. Mlingwa, membre du Comité scientifique. Il indique que le Secrétariat de l'AEWA présentera sa nouvelle exposition à la conférence d'Édimbourg. Par ailleurs, un bulletin spécial sera publié à l'occasion du cinquième anniversaire de l'AEWA. La CMS sera elle aussi représentée.

20. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité technique

211. Au nom du Royaume-Uni, M. Stroud annonce que la cinquième réunion du Comité technique se tiendra à North Berwick, près d'Édimbourg, du 31 mars au 2 avril 2004, c'est-à-dire deux jours avant le début de la conférence et en association avec elle.

212. M. Lenten ajoute que le Secrétariat a proposé d'aider les organisateurs de la conférence en prenant financièrement à sa charge la participation des membres du Comité technique qui se trouveront de toute façon à Édimbourg pour la cinquième réunion du Comité technique.

21. Questions diverses

21a. Rapport sur la construction de capacités en Asie centrale

213. Mme Kreuzberg fait un exposé sur la construction de capacités dans la région en liaison avec la CMS et l'AEWA.

21b. Rapport de la réunion sur le Phragmite aquatique

214. M. Lenten expose brièvement les résultats de la réunion qui s'est tenue à l'occasion de la signature du mémorandum d'accord sur le Phragmite aquatique sous l'égide de la CMS à Minsk, au Bélarus, les 29 et 30 avril 2003. Il déclare que le Secrétariat a envoyé récemment par courrier électronique aux délégués du Comité technique le communiqué de presse et le mémorandum d'accord qui a été conclu. L'Allemagne et les Pays-Bas avaient suggéré d'intégrer le Phragmite aquatique à l'AEWA mais ils ont décidé de ne pas bloquer la signature du mémorandum d'accord. Le Phragmite aquatique est une espèce appartenant au groupe des oiseaux dépendant des zones humides que l'on envisage d'intégrer plus tard à l'AEWA.

215. Au nom du gouvernement allemand, M. Biber lit un commentaire fait par l'Allemagne au sujet du document présenté sous la cote doc. AEWA/ TC 4.6 (Instructions données par MOP2 au Comité technique). Au sujet de la résolution 2.1, paragraphe 6, le gouvernement allemand considère que l'AEWA et son plan d'action fournissent suffisamment d'instruments pour les oiseaux d'eau et les oiseaux dépendant des zones humides. Le gouvernement allemand suggère d'inscrire le Phragmite aquatique à l'annexe de l'AEWA et de remplacer ainsi le mémorandum d'accord de la CMS sur le Phragmite aquatique qui a été conclu récemment à Minsk, au Bélarus. Après l'inscription de cette espèce à l'annexe 2 de l'AEWA, le plan d'action rattaché au mémorandum d'accord pourra être considéré comme un plan d'action international par espèce sous l'AEWA.

216. M. Hagemeyer demande quelle est la position de l'AEWA concernant le mémorandum d'accord conclu sur le Phragmite aquatique.

217. M. Lenten répond qu'un mémorandum d'accord est une norme juridique non contraignante qui engage uniquement les Signataires à agir sur une base volontaire. Le plan d'action joint au mémorandum d'accord conclu pourra être repris par l'AEWA si le Phragmite aquatique devait être inclus dans le groupe d'espèce régi par l'AEWA.

21.c Appel à suggestions concernant les points de l'ordre du jour à débattre lors de la prochaine réunion du Groupe de spécialistes de Wetlands International à Wageningen (Pays-Bas) fin mai 2003

218. M. annonce qu'une réunion de Wetlands International et du Groupe de spécialistes de l'UICN se tiendra à Wageningen, aux Pays-Bas, à la fin du mois de mai 2003. Les délégués du Comité technique peuvent lui faire parvenir toutes suggestions concernant cette réunion.

21d. Assemblée générale du CIC et proposition de résolution sur les munitions non toxiques

219. Dans le contexte de cette question présentée par M. Hagemeyer et concernant l'assemblée générale du CIC et une résolution sur les munitions non toxiques, M. Lenten évoque un projet de l'Union européenne visant à interdire à l'échelle mondiale l'utilisation de la grenaille de plomb. En réaction, le CIC propose une résolution interdisant uniquement la grenaille de plomb dans les zones humides.

21e. Questions diverses

220. Au nom des délégués de plusieurs pays d'Europe orientale qui ont participé à l'atelier OMPO sur le statut des populations et la gestion des populations d'oiseaux d'eau migrateurs en Europe centrale et orientale et en Ukraine, M. Serebryakov remercie M. Olivier d'avoir organisé cet atelier.

221. M. Lenten demande si les délégués sont d'accord pour partager la réunion du Comité technique en groupes de travail. Mme Adams dit préférer débattre en séance plénière. M. Serebryakov est d'avis que le Secrétariat devrait adopter une planification souple. La Réunion dit apprécier de façon générale de traiter en groupe principalement les questions techniques et scientifiques.

22. Clôture de la réunion

222. Le Secrétaire exécutif remercie le gouvernement ouzbek pour son excellent soutien. Il y ajoute ses remerciements pour avoir accueilli la réunion et organisé une excursion très intéressante le dimanche. Il remet quelques petits cadeaux à son représentant.

223. Le Président remercie tous les délégués pour leur collaboration et leurs contributions ainsi que le Secrétariat pour avoir organisé et soutenu financièrement la réunion du Comité technique.

ANNEXE 1: (StC/ Inf. 1.4)

Discours introductif du Président du Comité national pour la protection de la nature de la République d'Ouzbékistan à l'occasion de l'ouverture officielle de la Quatrième réunion du Comité technique de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)

Date : 12 mai 2003, Tachkent, Ouzbékistan

Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi d'accueillir les membres du Comité technique de l'AEWA dans l'ancien pays ouzbek, un territoire aux valeurs culturelles et historiques mondiales et aux ressources naturelles uniques. En Ouzbékistan s'était déjà tenu en 2001 l'atelier sur le Plan d'action pour la voie de migration en Asie centrale. Les participants y ont soutenu l'idée d'une coopération et d'une interaction dans le domaine de la protection des oiseaux d'eau. Nous pouvons donc considérer que la réunion du Comité technique de l'AEWA en Ouzbékistan s'inscrit dans la continuité logique des initiatives adoptées.

Il y a quelques jours s'est tenue à Tachkent l'assemblée annuelle de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Y ont pris part des milliers de visiteurs venus de nombreux pays du monde, représentants des plus grandes banques internationales et des structures d'affaires. Le président ouzbek Islam Karimov (И.А. Каримовым) a présenté à cette assemblée la nouvelle politique d'investissement du pays, destinée en priorité à renforcer la coopération internationale et à promouvoir l'intégration de l'Ouzbékistan dans l'économie mondiale. Des questions de sécurité et d'expertise écologiques ont été abordées dans le cadre de la protection de la biodiversité à l'échelon régional et mondial. C'est là une garantie pour un développement économique soutenu de l'Ouzbékistan en tant que pays ouvert doté de structures légales et démocratiques et pratiquant un niveau élevé de coopération internationale dans tous les domaines d'activité.

L'Ouzbékistan améliore constamment sa législation en matière de protection de la nature. En signant la Convention sur la biodiversité (CBD) en 1995, il a engagé sa responsabilité sur la protection des ressources biologiques nationales. Les étapes suivantes dans cette direction ont été :

1. la signature de la Convention CITES par la République d'Ouzbékistan en 1997,
2. la signature de la Convention CMS en 1998 et
3. la signature de la Convention de Ramsar en 2001.

Dans le cadre de la Convention CMS ont été signés les accords internationaux suivants : les mémorandums d'accord sur les mesures de conservation du courlis à bec grêle et de la grue de Sibérie.

L'Ouzbékistan participe par ailleurs à la préparation des nouveaux accords internationaux sur la protection de l'outarde houbara, des faucons, etc.

Nous avons bon espoir de pouvoir signer l'AEWA cette année.

L'un des événements récents importants a été la publication de la nouvelle édition du Livre rouge d'Ouzbékistan (2003) qui classe pour la première fois les espèces conformément aux

catégories et critères internationalement reconnus de l'UICN. Il convient de noter que cette édition comprend 26 espèces d'oiseaux d'eau.

Permettez-moi de présenter le Livre rouge de la République d'Ouzbékistan au Secrétariat de l'AEWA.

Je souhaite à tous les membres du Comité technique que leurs travaux soient fructueux et couronnés de succès, et je leur adresse ainsi qu'à leurs familles mes meilleurs vœux de bonne santé et de bien-être personnel. Je suis convaincu que cette réunion du Comité technique stimulera les activités concernant la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats dans la région de l'Asie centrale.

Merci de votre attention.

M. Kalilulla Sherimbetov
Président en exercice du Comité national ouzbek pour la protection de la nature

ANNEX 5: (StC/ Inf. 1.4)

Liste des domaines d'action

Domaine	À faire	Par qui	Pour quand ¹
Compte rendu provisoire de la 3 ^e réunion du Comité technique	Envoyer aux délégués la version révisée en indiquant les changements et les commentaires et préparer ensuite la version finale.	Secrétariat	
Lignes directrices AEWA	Publier les lignes directrices de conservation sur le site web de l'AEWA.	Secrétariat	
GROMS	Demander à la CMS et à M. Klaus Riede des informations concernant l'avenir du GROMS. Informer les membres du Comité technique des projets de la CMS concernant GROMS.	Groupe de travail GROMS Secrétariat	
Plan de gestion de la Bernache cravant à ventre noir	Organiser une réunion du groupe de travail D-b sur la Bernache cravant pour examiner les commentaires reçus et si nécessaire amender le texte de la 5 ^e version. Soumettre la version révisée aux membres du Comité technique pour qu'ils la commentent et, suivant les résultats, soumettre la version finale pour adoption au Comité permanent.	Secrétariat	1 ^{er} novembre 2003
Projet FEM concernant l'itinéraire de migration	Envoyer au Bureau Ramsar une lettre lui faisant part des préoccupations du Comité technique en ce qui concerne le niveau de son engagement dans le projet FEM.	Secrétariat	
Priorités internationales de mise en œuvre 2003 – 2007	Constituer un groupe de travail chargé de fixer les critères déterminant l'inscription de nouveaux projets dans les futures Priorités internationales et évaluer les priorités parmi les projets contenus dans les Priorités internationales de mise en œuvre 2003-2007 pour lesquels des fonds n'ont pas encore été retenus.	Comité technique	
Projet 19 des Priorités : Examen des bagues d'oiseau d'eau récupérées dans la zone de l'Accord	Demander à l'auteur de la proposition de la réviser en tenant compte de la recommandation du Comité technique. Soumettre la proposition révisée aux membres du Comité technique en leur demandant de faire leurs commentaires/remarques dans un délai donné.	Secrétariat Comité technique	
Projet 21 des Priorités : Coordination des programmes de baguage des oiseaux d'eau, notamment en Afrique	Demander à l'auteur de la proposition de la réviser en tenant compte de la recommandation du Comité technique. Soumettre la proposition révisée aux membres du Comité technique en leur demandant de faire leurs commentaires/remarques dans un délai donné.	Secrétariat Comité technique	1 ^{er} août 2003
Acceptation des propositions de projet	Élaborer des critères et des orientations pour déterminer les propositions de projets que l'AEWA acceptera de financer.	Groupes de travail : OB, DS, WH, BL	

¹ Les délais susmentionnés ont été fixés par le Secrétariat. Au cas où aucun délai n'est indiqué, les tâches devront être accomplies dès que possible.

Domaine	À faire	Par qui	Pour quand
Stratégie de communication	Demander à l'auteur de la proposition de la réviser en tenant compte de la recommandation du Comité technique. Soumettre la proposition révisée aux membres du Comité technique en leur demandant de faire leurs commentaires/remarques dans un délai donné.	Secrétariat Comité technique	
Rapport sur l'état de conservation et les tendances des populations pour MOP3	Discuter et améliorer le contenu analytique de la publication sommaire et détaillée. Élaborer une proposition de contenu et la soumettre aux membres du Comité technique.	Groupes de travail : DS, CZ, WH	1 ^{er} février 2004
Développement futur de l'AEWA	Examiner le développement futur de l'Accord dans le contexte de l'ajout d'espèces supplémentaires d'oiseaux d'eau des zones humides et d'espèces traditionnellement considérées comme des oiseaux marins. Élaborer un document de travail pour la prochaine réunion du Comité technique.	Groupes de travail : CZ, OB, WH, BL	1 ^{er} février 2004
Interprétation du terme « déclin à long terme »	Élaborer un document de travail sur l'interprétation du déclin à long terme dans le contexte du tableau 1 du plan d'action AEWA et le présenter à la cinquième réunion du Comité technique. Un site web britannique présentant les développements dans ce domaine sera communiqué aux membres du Comité technique qui seront invités à donner leur avis sur un formulaire en ligne.	PC; DS DS	1 ^{er} février 2004
Délimitation des populations biogéographiques d'oiseaux d'eau	Développer un instrument analytique pour délimiter les populations biogéographiques de canards pilet, de canards colverts et d'une ou deux espèces d'oie ou d'échassier et rendre compte des résultats à la cinquième réunion du Comité technique.	PC, DS	1 ^{er} février 2004
Ligne directrice pour éviter l'introduction d'espèces d'oiseaux d'eau non indigènes	Compléter et réviser doc. AEWA/TC 4.16 (y compris la terminologie de la CBD) ; nouveau sujet : sensibilisation ; comparer la liste des oiseaux d'eau (p. 8) avec l'annexe CITES ; éclaircir la législation néerlandaise (p.12, paragraphe 2 & p.13, dernier paragraphe). Envoyer une nouvelle version indiquant les changements à d'autres Secrétariats et leur demander leurs suggestions.	Secrétariat	Mois suivant
Projet de brochure spéciale sur cette question (doc. AEWA/ TC 4.17)	Soumettre la brochure à une révision complète (y compris concernant l'ouette d'Égypte (<i>Alopochen aegyptiacus</i>) comme nouvel exemple et reformuler « <i>what can an owner/breeder do to prevent introductions?</i> » en se plaçant dans l'optique du propriétaire/éleveur ; supprimer le chapitre sur le poison.	Secrétariat	
Ligne directrice sur la législation nationale	Réviser la ligne directrice pour une législation nationale sur la protection des oiseaux d'eau et de leurs habitats (doc. AEWA/ TC 4.18). S'assurer que la ligne directrice sera conviviale et adapter le format des documents à celui des autres lignes directrices. Intégrer l'analyse suisse aux lignes directrices AEWA comme étude de cas. Soumettre les lignes directrices remaniées aux membres du Comité technique pour qu'ils les commentent.	DS, BL, RA	1 ^{er} février 2004

Domaine	À faire	Par qui	Pour quand
Avant-projet de ligne directrice sur les situations d'urgence internationales	Soumettre la version révisée du projet de ligne directrice de conservation sur les situations d'urgence internationales aux membres du Comité technique en leur demandant de faire des commentaires/remarques. Une nouvelle version sera ensuite préparée sur la base de ces commentaires/remarques.	Secrétariat	
Rôle du Comité technique	Envoyer par courrier électronique tous les projets et propositions de projet reçus par le Secrétariat de l'AEWA aux membres du Comité technique. Les commenter dans un bref délai. Mettre au point une stratégie sur l'avenir de l'AEWA. Préparer le prochain programme de travail du Comité technique.	Secrétariat Membres du Comité technique Comité technique RA, BL, CZ	
Zones humides mésopotamiennes en Iraq	Définir le rôle de l'AEWA et évaluer s'il devrait agir. Prendre contact avec la CMS et le PNUE afin d'évaluer les possibilités d'intervenir en Iraq et préparer un rapport sur les activités du PNUE/DEWA et d'autres organisations onusiennes en Iraq.	Comité technique Secrétariat	
Conférence on Waterbirds Around the World (conférence d'Édimbourg)	Préparer une contribution de l'AEWA sous la forme d'un atelier sur une question spécifique pour la conférence et envoyer au Secrétariat des suggestions de thèmes à inscrire à l'ordre du jour. Rassembler des suggestions et les transmettre à M. Charles Mlingwa.	Comité technique Secrétariat	D'ici à octobre 2003